

## Compte-rendu de la séance d'information sur la TS du 22 septembre 2017

La séance a eu lieu au Palladium devant environ 120 personnes résidents secondaires venus de Morgins, Val-d'Illiez/Les Crosets/Champoussin et Champéry. Les trois Présidents des communes étaient présents, ainsi que Jacques Berra, responsable des finances de Champéry et Antoine Schaller, responsable du projet STVDI, ces deux derniers membres de la commission ad-hoc qui a planché sur la nouvelle TS.

Mme Anne-Sophie Fioretto, cheffe de la société P3F qui a conseillé STVDI dans ses travaux a d'abord présenté le contexte dans lequel la taxe de séjour a été remaniée : la Lex Weber a tari les revenus importants que les communes touristiques encaissaient pour les nouvelles constructions, le tourisme est en baisse constante, en particulier celui d'hiver, la taxe de séjour (principal revenu pour financer la partie du tourisme consacrée à l'accueil, information, réservation, animation locale, création et exploitation d'installations touristiques, culturelles et sportives) n'a pas été réajusté depuis des dizaines d'années, un coulage important dans sa perception est constaté partout. La nouvelle loi valaisanne sur le tourisme permet d'augmenter le montant de la TS et de forfaitiser les résidences secondaires.

Pour combattre ces éléments, les trois communes de la vallée d'Illiez ont mis leur tourisme ensemble sous la direction de Région Dents-du-Midi SA, ce fut le travail de STVDI depuis environ deux ans pour définir une nouvelle politique touristique. La planification financière a conduit à chercher de nouvelles sources de revenu et c'est ainsi qu'une nouvelle taxe de séjour a été concoctée pour toute la vallée. Elle a pour but d'être simple, équilibrée, facile à encaisser et en ligne avec ce qui se fait dans les autres communes.

Mme Fioretto a ensuite présenté le règlement de la TS : rien n'a changé par rapport au règlement qui nous a été soumis en consultation : 3.- par nuitée (1.50 pour les enfants), forfaitisation des R2 sur la base de 60 jours d'occupation moyenne, rapport de 85/15 pour adultes/enfants, transformée en une taxe de CHF 10.-/m2, dégressive jusqu'à 8.- de 21 à 220 m2. Un revenu de 4 MCHF est escompté contre 1 MCHF jusqu'à présent.

La séance de questions a donc démarré de manière houleuse, les participants étant fort déçus de constater que leurs revendications n'avaient abouti à aucun compromis. Sifflets et quolibets ont fusé ! Une fois le calme revenu, les questions diverses qui ont toutes été posées par les divers intervenants au cours de la consultation n'ont rien amené de neuf. Une commission intercommunale des taxes et éthiques sera constituée avec la participation d'un représentant des R2, elle statuera sur les exceptions de R2 étant en marge de ce que le règlement prévoit. Elle aura aussi un regard sur les comptes de la TS. Par ailleurs le Conseil d'administration de Région Dents-du-Midi SA est en cours de constitution, un représentant des R2 devrait en faire partie.

Cependant, la conclusion apportée à la séance par les présidents de communes et, en particulier Luc Fellay, laisse un petit espoir subsister : en effet, la décision du Tribunal fédéral sur le cas de Loècheles-Bains (60 jours de base sont trop, 50 seraient acceptables) n'avait pas encore influencé la mouture du règlement de TS présentée et une probable modification de ce règlement a été évoquée. Ceci a été confirmé dans les débats à l'issue de la séance, un verre à la main, comme quoi « in vino veritas ! »

Nous espérons avoir raison, mais devons attendre la publication du nouveau règlement qui passera en votation aux Assemblées primaires des communes planifiées pour le 6 novembre. Le règlement devant être publié 20 jours avant, c'est donc autour du 17 octobre que nous en saurons plus. Nous vous informerons alors de ce que votre comité préconise de faire. Patience et longueur de temps...

La présentation de cette séance sera disponible très prochainement sur les sites des communes, nous vous tiendrons au courant.

Pour le comité de l'APCACH :  
André Gossauer